

L'ALLIANCE ISRAËLITE UNIVERSELLE, LES JUIFS ROUMAINS ET L'IDÉE D'EUROPE

[Noémie Duhaut](#)

Presses Universitaires de France | « [Archives Juives](#) »

2020/2 Vol. 53 | pages 72 à 89

ISSN 0003-9837

ISBN 9782130823001

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-archives-juives-2020-2-page-72.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'Alliance israélite universelle, les Juifs roumains et l'idée d'Europe

NOËMIE DUHAUT

Fondée en 1860, l'Alliance israélite universelle s'est fixé pour but de défendre les « israélites partout où ils souffrent » et de poursuivre « l'amélioration de leur état social, leur émancipation civile et politique, leur relèvement intellectuel et moral¹ ». Dès sa création, elle entame ainsi, entre autres, ce qui s'avèrera être un combat particulièrement long pour l'égalité civique et politique des Juifs en Roumanie et en Serbie². Ce qui est intéressant dans ce contexte, c'est que ses dirigeants ont régulièrement décrit leur activisme pour les droits de leurs coreligionnaires dans les Balkans comme un devoir pour l'Europe ainsi qu'une défense des valeurs et des principes européens. C'est sans doute pour cette raison que l'historienne Perrine Simon-Nahum a décrit la politique de cette institution comme un plaidoyer pour l'Europe³. Cet article se propose de replacer le combat de l'Alliance pour l'émancipation des Juifs des Balkans dans le cadre européen afin d'explorer les origines idéologiques de cet attachement à l'idée d'Europe et de comprendre quel sens est donné à cette notion.

L'histoire politique des Juifs en France au XIX^e siècle a longtemps été étudiée prioritairement sous l'angle de l'intégration au niveau national, autrement dit de la conciliation entre judaïsme et attachement à la nation française. Dans ces travaux, la création de l'Alliance est généralement vue comme le résultat du processus d'intégration des Juifs français depuis leur émancipation en 1791⁴. S'arrêtant souvent aux frontières de la France, ces analyses peinent cependant à expliquer pourquoi les Juifs français, longtemps considérés comme des exemples parfaits d'assimilation, fondent la première organisation juive internationale et pourquoi l'internationalisme en tant que nouvel aspect de l'identité juive apparaît également au sein des élites juives d'autres pays d'Europe, ainsi que l'atteste l'émergence de l'*Anglo-Jewish Association* ou de l'*Israelitische*

*Allianz zu Wien*⁵. Or, comme l'historienne Lisa Leff l'a montré, la solidarité avec les coreligionnaires de l'étranger a permis aux Juifs français de réaffirmer leur engagement en faveur de la laïcité de l'État, favorisant par là-même leur intégration en France. Pour ce faire, ils s'appuient notamment sur le concept de civilisation, qui leur permet de s'opposer à l'influence catholique sur la politique étrangère et coloniale de la France⁶. Si les activistes juifs français présentent ce concept comme universel, nous verrons que néanmoins, dans la pratique, ils l'associent implicitement avec celui d'Europe – tension qu'a soulignée Philippe Bénéton dans son analyse du terme de civilisation : « dans le mouvement universel mais non uniforme de la civilisation, un certain nombre de sociétés sont donc en avance : ce sont les sociétés européennes, incarnations historiques de “la civilisation” et principaux ayants-droit au titre de “civilisations”⁷. »

Afin de comprendre cette association entre l'Europe et l'universalisme, il est important de rappeler que les activités des premiers dirigeants de l'Alliance furent ancrées dans l'expérience des révolutions européennes de 1848. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur l'itinéraire des deux activistes principaux dans la campagne pour l'émancipation des Juifs des Balkans : l'avocat Isaac Adolphe Crémieux (1796-1880), qui fut le président de l'Alliance de 1863 à 1880⁸, et Armand Lévy (1827-1891) qui, moins connu que le précédent, évolua dans différents contextes nationaux au gré de ses combats et de ses exils politiques⁹. Nous nous pencherons tout d'abord sur la conception de l'Europe qu'ils exprimèrent dans ce combat ainsi que sur les origines idéologiques de celui-ci. Dans un deuxième temps, nous explorerons les analogies qu'ils utilisèrent pour penser l'émancipation juive comme principe fondamental du libéralisme politique européen. La dernière partie de cet article étudiera l'impact de 1848 sur l'essor de la politique juive en Europe.

L'Europe définie par ses périphéries Si l'Alliance israélite universelle est connue pour sa mission éducative¹⁰, celle-ci ne représente qu'un aspect de son travail. Dans les années 1860 et 1870, la situation légale des Juifs en Roumanie et en Serbie est une préoccupation majeure pour l'Alliance qui, par conséquent, fait pression sur le gouvernement serbe, et, plus encore, roumain, étant donné la population juive considérable de ce pays¹¹. Jusqu'au traité de Berlin de 1878, la Roumanie se trouve sous la garantie collective des puissances signataires du traité de Paris de 1856, ainsi que sous suzeraineté ottomane. Ces deux décennies sont caractérisées par un certain flou dans le droit international vis-à-vis

de la Roumanie et de la Serbie qui, essayant d'obtenir leur indépendance *de jure* à l'égard de l'Empire ottoman, cherchent à affirmer leur souveraineté. Ce sont donc des territoires où non seulement les limites de l'Europe, mais aussi ce qui constitue cette dernière sont débattus.

La défense des droits des Juifs vivant en Roumanie et en Serbie – pays qui souhaitent être perçus comme européens – conduit les Juifs français à réfléchir à ce que l'Europe signifie pour eux, en particulier en ce qui concerne les minorités religieuses. La périphérie permettant au centre de préciser son identité, l'élite juive française s'europeanise à travers sa campagne en faveur des coreligionnaires serbes et roumains¹². En effet, lorsqu'ils font pression sur les puissances européennes, les Juifs français soulignent que, si ces États veulent être considérés comme européens, il est de leur devoir de respecter le droit européen. En premier lieu, cela signifie le respect des traités qui leur servent de cadre juridique : le traité de Paris de 1856, qui place les principautés de Moldavie et de Valachie sous la garantie collective des puissances européennes, mais aussi la convention de Paris de 1858, relative à l'organisation de ces principautés qui s'uniront bientôt pour former la Roumanie, qui garantit les droits civils aux juifs de Roumanie et que les défenseurs des Juifs roumains interprètent comme contenant également la promesse des droits politiques¹³ et enfin, plus tard, le traité de Berlin de 1878. En théorie, l'égalité des droits est obtenue à Berlin, quand les grandes puissances ont fait de l'émancipation des Juifs en Bulgarie, en Roumanie et en Serbie une condition pour la reconnaissance de l'indépendance de ces États ou, dans le cas de la Bulgarie, de son autonomie. Or, alors que la Bulgarie et la Serbie se conforment aux clauses du traité, la Roumanie refuse d'accorder à ses habitants juifs l'égalité civique et politique. La majeure partie d'entre eux sont ainsi classés comme « étrangers non soumis à une protection étrangère » jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale¹⁴. Outre les principes de liberté religieuse et d'égalité civile et politique que les activistes juifs français décrivent comme « l'honneur de la civilisation moderne » et dont le respect permettrait à la Roumanie « de mériter de prendre place parmi les nations civilisées de l'Europe¹⁵ », la notion d'État de droit tient également une place importante dans leur définition du droit européen¹⁶.

L'idéal européen du Printemps des peuples La dimension européenne de cette campagne trouve ses racines dans l'expérience que les dirigeants de l'Alliance ont de la révolution de 1848. Leur apprentissage politique pendant les journées révolutionnaires de février et juin

doit être pris en considération pour comprendre l'émergence de la campagne pour l'émancipation des Juifs des Balkans. Plutôt qu'une série d'événements nationaux indépendants, la vague de révolutions qui se propage dans presque toute l'Europe en 1848 est perçue comme un événement européen. Le continent semble soudain être devenu un espace commun de communication et d'activité révolutionnaire¹⁷, uni par des espoirs qui traversent les frontières – « soif de liberté, volonté de démocratisation, désir de fraternité, aspiration en un droit au travail, espérance chez certains en l'indépendance nationale et chez d'autres, parfois d'ailleurs les mêmes, en l'avènement d'une République universelle¹⁸ ». À cet égard, le cas d'Adolphe Crémieux et d'Armand Lévy est particulièrement parlant. Ministre de la Justice dans le gouvernement provisoire de 1848, Crémieux est alors déjà connu pour son combat juridique en faveur de l'abolition du serment *more judaico*¹⁹. Depuis l'affaire de Damas, il l'est aussi par-delà les frontières françaises. Élu député en 1842, il devient président du Consistoire central en 1843²⁰. Issu de la génération suivante, Armand Lévy est un militant actif sur les barricades, dans les manifestations et les clubs politiques, fréquentant les exilés polonais et les étudiants roumains. Leur expérience spécifique et leur socialisation politique en 1848 ont façonné la compréhension qu'ont ces deux hommes de l'action politique et du rôle que les Juifs pouvaient y jouer. Ces quarante-huitards essayent ainsi de défendre ce qu'ils définissent comme des valeurs « européennes » : la liberté de culte, l'égalité sans distinction de religion, l'État de droit, le progrès et la démocratie. Cette compréhension spécifique de la politique internationale a jeté les bases de la mission politique de l'Alliance.

Bien qu'un peu oublié de nos jours, Armand Lévy joua un rôle crucial dans les débuts de l'activisme de l'Alliance en faveur des droits des Juifs dans les Balkans²¹. Il commence sa carrière de publiciste à la *Tribune des peuples*, un quotidien créé en 1849 par le poète polonais, journaliste et activiste du nationalisme romantique Adam Mickiewicz²². Ce journal diffuse les idées du Printemps des peuples, en particulier celles de solidarité internationale et de libération nationale. Au comité de rédaction, il côtoie d'autres émigrés libéraux œuvrant pour l'indépendance de leur pays, notamment des exilés roumains. Lévy devient également le secrétaire personnel de Mickiewicz. C'est cette collaboration qui détermine son engagement politique en faveur des Juifs roumains : né dans une famille catholique – son grand-père s'est converti sous l'Ancien Régime – Lévy renoue avec ses origines juives à la suite de sa rencontre avec Mickiewicz. Influencé par les idées de son mentor sur la

fraternité entre Juifs et Polonais dans le combat pour l'indépendance de la Pologne²³ ainsi que par son engagement pour la liberté des peuples, Lévy se rend à Bucarest après la mort de Mickiewicz en 1855. Il commence à se consacrer à la lutte nationale roumaine²⁴ et se familiarise également avec la question juive en Roumanie²⁵.

Peu de temps après la création de l'Alliance, il publie dans le journal genevois *L'Espérance* un article – le premier à paraître en français sur ce sujet – appelant à l'émancipation des Juifs roumains²⁶. À l'instar de la *Tribune des Peuples* créée en 1848 par Mickiewicz, les collaborateurs de ce journal comptent dans leurs rangs de nombreux dirigeants de mouvements nationaux à travers l'Europe²⁷. Comme celui qui l'a précédé, le quotidien traite principalement des luttes nationales en Europe²⁸. Dans son article, Lévy soutient que « la position toute particulière de la Roumanie fait que les Israélites des autres parties de l'Europe ont un grand intérêt à l'émancipation des coreligionnaires dans ce [...] pays ». Il exprime pour la première fois l'idée que l'émancipation des Juifs est l'un des acquis révolutionnaires caractérisant l'Europe d'après 1848 :

La liberté d'Israël indique une ère nouvelle. Inaugurée par la Révolution française, elle fait le tour de l'Europe : car elle résulte de cette déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et fait partie de ces principes de 89, qui sont adoptés partout comme la base de la civilisation moderne. Triomphante en Italie comme en France, définitivement consacrée en Angleterre, à peu près victorieuse en Allemagne, ayant contraint le tzar lui-même à des concessions, et à la veille de s'installer au centre de la vieille inquisition en Espagne, elle sera prochainement sans doute un fait universel en Europe²⁹.

Armand Lévy expose ici sa vision d'un espace européen caractérisé par les principes libéraux d'une société juste et démocratique et suivant une conception linéaire de l'histoire, orientée vers un progrès civilisationnel constant. Ces principes, d'abord établis en 1789, ont ensuite été confirmés comme paneuropéens en 1848³⁰. Lévy estime que l'émancipation des Juifs en Roumanie découle de cette règle historique³¹.

Dans ces déclarations de confiance dans le libéralisme européen, on lit en filigrane l'extrême importance que revêt la défense du principe de l'égalité civique et politique pour les dirigeants de l'Alliance. Ce principe est, en effet, loin d'être aussi inhérent à la compréhension que l'Europe a d'elle-même qu'ils l'affirment. Au contraire, ce qui ressort des écrits des militants juifs français, c'est qu'il faut le défendre, en Europe occidentale aussi bien que dans les Balkans. Cette anxiété n'est guère surprenante : si la diplomatie juive occidentale trouve ses racines dans l'affaire de Damas

et la nécessité de défendre les Juifs de l'Orient dans un monde où les liens entre Occident et Orient se sont resserrés, l'élément déclencheur pour la création de l'Alliance est l'affaire Mortara, qui met en lumière la fragilité de la situation juridique des juifs en Europe même³². Ainsi que Lévy l'écrit à Crémieux en 1879, quand il devient évident que la Roumanie ne respectera pas les clauses du traité de Berlin :

Dans l'état où en est la question, il s'agit autant de nous que d'eux. Il s'agit de savoir si la question de l'égalité des cultes est un principe fondamental, un droit de l'homme, ou une de ces vérités à circonstances variables selon les temps et les pays³³.

Lévy ne se contente pas de promouvoir l'émancipation des Juifs roumains dans la presse : il se rend également à la toute première réunion de l'Alliance où, fort de son statut de rédacteur en chef de *l'Espérance* et de sa connaissance de la Roumanie, il convainc ses dirigeants de faire campagne en faveur des Juifs de ce pays³⁴.

Une rhétorique abolitionniste inspirée par l'idéal émancipateur de 1848 Adolphe Crémieux et Armand Lévy ayant des opinions politiques similaires, leurs vues sur le type de campagne que l'Alliance devrait mener convergent immédiatement. En bon quarante-huitard, Crémieux est lui aussi un fervent partisan des mouvements nationaux en Europe, se battant pour la liberté de nations souvent décrites comme asservies. Déjà au début des années 1830, à l'époque de l'insurrection de Novembre³⁵, il prend part aux activités du comité central français en faveur des Polonais³⁶. C'est donc une aubaine pour la toute jeune organisation que l'ancien secrétaire de Mickiewicz, Armand Lévy, un homme pourvu d'un vaste réseau d'amis parmi les anciens révolutionnaires polonais, roumains et italiens, s'intéresse au sort des Juifs roumains et propose son aide à l'Alliance³⁷.

À la tête du combat pour les droits des Juifs roumains, Crémieux et Lévy pensent pouvoir compter sur le soutien de quarante-huitards roumains comme Constantin Rosetti ou les frères Dimitrie et Ion Brătianu. Ces hommes appartiennent en effet à cette génération venue de toute l'Europe à Paris, d'abord en tant qu'étudiants, puis en tant que réfugiés politiques en exil après l'échec des révolutions. Maintenant que ces émigrés libéraux sont de retour en Roumanie, ils s'efforceront certainement – pensent Crémieux et Lévy – de convaincre les députés roumains de la nécessité d'émanciper les Juifs. Ce sont, après tout, des hommes ayant reçu leur éducation politique en Europe occidentale et

qui, dans les années 1840 et 1850, rêvaient de construire une société plus juste et plus démocratique³⁸. Crémieux et Lévy supposent que leurs amis roumains se battraient pour l'égalité des Juifs comme ils se sont battus pour la liberté de la nation roumaine. En outre, l'éphémère constitution de 1848 en Valachie avait émancipé les Juifs alors que dans la principauté moldave, le programme de Mihail Kogălniceanu promettait l'émancipation graduelle³⁹.

Pour Adolphe Crémieux et Armand Lévy, se battre pour l'émancipation juive en Roumanie fait partie d'une lutte plus large pour la liberté à travers l'Europe. Crémieux se rend à Bucarest en 1866. Si les quarante-huitards roumains sont désormais au pouvoir, contrairement aux attentes de l'Alliance, ils ne se montrent pas particulièrement pressés d'émanciper les Juifs. Lorsque l'Assemblée nationale roumaine débat d'une nouvelle constitution, la question de l'émancipation rencontre une forte opposition. Invité à prononcer un discours devant les députés, Crémieux s'exclame :

Parmi les hommes, il est une race abâtardie, dégénérée, qu'un abrutissant esclavage a dégradée. [...] Je veux parler des nègres. Ils appartenaient à je ne sais quelle catégorie infime ; on en faisait des esclaves abjects [...]. On leur donne enfin l'émancipation civile et politique ! [...] Les nègres sont libres dans les États-Unis, ils ont tous les droits. Et ce que les nègres ont obtenu, après quel effrayant désastre ! vous le refusez aux juifs⁴⁰ !

Les comparaisons entre la condition des Juifs et celle des esclaves noirs sont particulièrement répandues dans l'histoire européenne contemporaine⁴¹. Dans le discours de Crémieux à Bucarest, ce parallèle est cependant plus spécifiquement ancré dans l'idéal émancipateur de 1848. En effet, la Deuxième République abolit définitivement l'esclavage dans l'Empire français. En employant cette rhétorique abolitionniste, Crémieux présente la campagne pour les droits des Juifs roumains comme faisant partie d'un combat moral et politique véritablement universel plutôt qu'orienté exclusivement vers les populations juives. Utiliser un tel vocabulaire permet à Crémieux de placer le combat pour l'émancipation juive sur le plan symbolique de l'abolitionnisme d'une part, et de la lutte nationale des peuples « opprimés » ou « asservis » d'autre part. Ce deuxième aspect, en particulier, ne pouvait qu'être bien accueilli dans le jeune État roumain. Lévy emploie également cet outil rhétorique marqué par le nationalisme romantique du Printemps des peuples toute sa vie durant⁴².

Crémieux veille à ce que son discours soit publié dans *Le Siècle*, l'un des principaux journaux nationaux de l'époque. Une analyse de la rhétorique et des images utilisées révèle à quel point il essaye de mobiliser

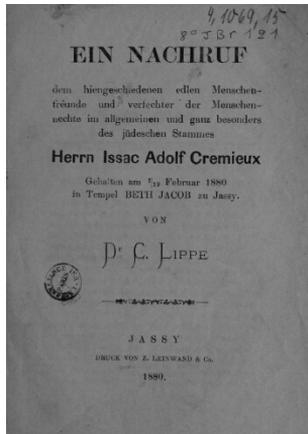
différents publics. En faisant directement référence au mouvement abolitionniste – essentiel pour la conception que l'Europe se fait d'elle-même ainsi que pour l'image qu'elle souhaite projeter au XIX^e siècle⁴³ – il fait appel à la conscience publique européenne. Par ailleurs, grâce au parallèle avec la lutte nationale, Crémieux s'adresse également aux hommes politiques roumains. Enfin, il interpelle de toute évidence le monde juif en évoquant l'injonction biblique « Souviens-toi que tu as été esclave en pays d'Égypte » et en faisant allusion à l'esclavage moral des Juifs sous l'Ancien Régime. Il atteint, semble-t-il, son objectif : son discours est reproduit et commenté dans la presse juive européenne⁴⁴. L'analogie avec l'esclavage est reprise par d'autres acteurs dans les années qui suivent⁴⁵.

Le parallèle entre esclaves noirs et Juifs roumains suggère que l'analogie entre le mouvement abolitionniste et l'émancipation politique des Juifs va bien au-delà du procédé rhétorique. Ronald Schechter a analysé les représentations que les Juifs français se font d'eux-mêmes au XVIII^e siècle et contesté les notions communément acceptées concernant les relations entre groupe minoritaire et société environnante afin de redéfinir les voies de l'intégration juive. S'éloignant des concepts d'assimilation, résistance ou hybridité, il considère que les Juifs s'intègrent dans la société et la culture françaises en « s'appropriant la culture dominante par un mélange de sacralisation et d'autres techniques de familiarisation et en se représentant la culture dominante comme originellement ou essentiellement juive⁴⁶ ». Il affirme dans une formule frappante : « plutôt que d'être assimilés à la France, les Juifs français assimilent la France à eux-mêmes⁴⁷ ». Ce chemin d'intégration sera aussi celui de l'Alliance israélite universelle à ses débuts.

Dans ses discours à l'assemblée générale annuelle de l'organisation, Crémieux a souvent proclamé que les trois grands principes du judaïsme sont l'unité de Dieu, la nationalité et l'abolition de l'esclavage, tout en soulignant en même temps que ces trois notions sont en fait les principes directeurs du XIX^e siècle, non seulement en France mais en Europe plus généralement⁴⁸. Lors de l'assemblée générale de 1864, Crémieux déclare sous les applaudissements : « 4 000 ans après le jour où ces trois paroles furent prononcées sur le mont Sinäï, l'aspiration du siècle dans lequel nous vivons se résume encore dans ces trois paroles : *Nationalité, abolition de l'esclavage, unité de Dieu*⁴⁹. » Crémieux va donc au-delà de l'idée d'une simple contribution juive à la civilisation européenne moderne. Au contraire, il rejette les exigences de modernisation et de régénération visant la minorité juive en France et en Europe en affirmant que le judaïsme lui-même est moderne, et qu'il est même un

parangon de la modernité⁵⁰. Le judaïsme n'aurait ainsi pas besoin de se transformer pour trouver sa place dans une Europe moderne caractérisée par le monothéisme (juif ou chrétien), les mouvements nationaux (vus comme « l'émancipation » des peuples « asservis ») et par sa volonté d'abolir l'esclavage. Dans une France qui se conçoit de plus en plus non seulement comme un « État-nation impérial⁵¹ », mais aussi comme une nation européenne, le processus d'intégration de la minorité juive s'effectue à différents niveaux – national, impérial, et européen.

Activisme juif en Roumanie Quelle fut la contribution des quarante-huitards qui firent campagne pour l'émancipation des Juifs des Balkans ? Après la disparition de Crémieux en 1880, des éloges sont prononcés lors de services spéciaux dans les synagogues. En Europe occidentale, les hommages saluent principalement ses combats pour la cause des Juifs à Damas, en Algérie et en Roumanie, mais n'évoquent que rarement ses actions pour la communauté juive française. En divisant le monde juif entre *empowered* et *disempowered*⁵², ils renforcent la dichotomie entre, d'un côté, les Juifs européens et, de l'autre, les Juifs non-européens ou « futurs européens » comme ceux de Roumanie et de Serbie⁵³. Dans leurs nécrologies, les Juifs roumains rejettent cette polarisation et se focalisent davantage sur le rôle de Crémieux dans la société française, soulignant qu'il a été le premier Juif en France à occuper un poste au sein d'un gouvernement⁵⁴. Ce faisant, ils font de lui un symbole de la capacité d'agir nouvellement acquise par les Juifs au XIX^e siècle.



Première de couverture de l'éloge funèbre d'Adolphe Crémieux prononcé en 1880 par le médecin et essayiste Karpel Lippe à la synagogue réformée de Iași et envoyé au comité central de l'Alliance israélite universelle. Avec l'aimable autorisation de la Bibliothèque de l'AIU.

Alors que leurs homologues Français ne réfléchissent que rarement aux façons de tirer parti de ses succès, les Juifs roumains envisagent l'héritage de Crémieux pour leurs propres communautés. Par exemple, Karpel Lippe (1830-1915), médecin, écrivain et activiste sioniste⁵⁵, le présente comme une voie intermédiaire entre l'indifférence caractérisant les Juifs d'Occident et l'hostilité des Juifs d'Europe orientale au progrès. Selon les hommages roumains, en refusant fièrement de cacher sa judéité sur la scène politique française, Crémieux a permis au judaïsme de

regagner sa dignité et de restaurer son honneur face à la société non-juive. La création de l'Alliance israélite universelle est présentée dans ces témoignages comme un retour à une véritable solidarité juive, permettant l'émergence d'une conscience nationale⁵⁶. À travers le continent, Crémieux est donc intégré dans des visions de l'histoire et de l'identité juives radicalement différentes les unes des autres. Les hommages roumains de 1880 illustrent une évolution dans les relations entre Juifs d'Europe occidentale et orientale.

À partir du début des années 1870, les Juifs roumains commencent en effet à traiter avec les différents individus et organisations juives agissant en leur nom. Outre l'Alliance israélite universelle, ce réseau transnational comprend entre autres l'*Anglo-Jewish Association*, l'*Israelitische Allianz zu Wien*, les comités roumains créés à Amsterdam, Berlin, Londres et Vienne au début des années 1870, ainsi que des personnalités comme le banquier et conseiller proche de Bismarck Gerson von Bleichröder ou le philanthrope Sir Moses Montefiore⁵⁷. Manœuvrant habilement entre ces différents acteurs, les activistes juifs roumains exploitent leurs rivalités afin d'assurer un soutien à la réalisation de leurs propres objectifs. Au début de la crise d'Orient, en 1875, ils sont déjà bien au fait du fonctionnement de la diplomatie juive occidentale et, ensuite, prêts à agir lors du congrès de Berlin. La principale organisation juive roumaine de lutte pour l'émancipation est l'*Înfrățirea Zion* (société Zion). Fondée en 1872 et soutenue par le consul américain en Roumanie Benjamin Franklin Peixotto, cette organisation permet à une jeune génération de militants juifs roumains d'œuvrer indépendamment des organisations occidentales juives et de la génération précédente, formée de dirigeants communautaires⁵⁸. Elle entre en concurrence avec les comités de l'Alliance israélite universelle au niveau local, entreprenant par exemple la création d'un système scolaire juif en Roumanie⁵⁹. À la veille du congrès de Berlin, l'Alliance tente de convaincre Adolf Weinberg, président de cette société, de ne pas s'adresser directement aux diplomates européens à Berlin et de se limiter à une pétition au parlement de Bucarest⁶⁰. L'organisation française est réticente à l'idée de partager la mission de défense des Juifs des Balkans – rappelons qu'elle n'est pas mandatée par ces derniers – et considère que seuls les Juifs occidentaux sont capables de négocier avec les hommes d'État européens. Lorsque la société *Zion* comprend qu'elle ne parviendra pas à établir une relation d'égalité avec l'Alliance, elle décide d'agir de son propre chef⁶¹.

L'activisme juif roumain à l'époque du congrès de Berlin révèle à quel point les outils et stratégies inaugurés par l'Alliance israélite universelle ont servi de modèle pour l'action politique juive ultérieure. Des militants

comme Joseph Brociner (1846-1918), juriste, publiciste et activiste communautaire, ou Adolphe Stern (1848-1931), avocat et homme de lettres, ont fait des études de droit, tout comme les quarante-huitards français qui ont façonné l'œuvre de l'Alliance à ses débuts. À l'instar de l'organisation française, ils publient des brochures analysant et dénonçant les discriminations juridiques qu'ils subissent⁶², les distribuent à la fois aux dirigeants juifs et aux responsables politiques non-juifs les plus importants en Europe et veillent à ce que les principaux journaux nationaux les commentent. Comme les leaders juifs français, ils interpellent la conscience publique européenne et nouent des alliances avec des hommes politiques dans leur propre pays pour faire avancer leur cause⁶³. Ils envoient également leurs propres représentants aux différentes réunions des notables juifs européens débattant de leur sort, ainsi qu'au congrès de Berlin⁶⁴. Ainsi, ils peuvent négocier sans intermédiaires avec les acteurs-clés pour leur émancipation, notamment Gerson von Bleichröder, qui se trouve à la tête de la campagne pour les Juifs des Balkans⁶⁵ et grâce auquel les militants juifs roumains ont accès aux hommes d'État européens. Indubitablement plus conscient des exigences de la *Realpolitik* et moins attaché à l'idéal de justice que Crémieux ou Armand Lévy⁶⁶, Bleichröder trouve chez les militants juifs roumains des partenaires plus disposés à accepter les compromis.

Durant ces années, la vision des Juifs roumains concernant leur avenir s'éloigne de plus en plus de celle de ceux qui prônent leur émancipation. Pour garantir le respect du traité de Berlin, les militants juifs roumains font appel à Johann Kaspar Bluntschli, l'un des principaux experts du droit international. Dans son livre *Das moderne Völkerrecht der civilisirten Staten*, publié en 1868, celui-ci considère en effet que l'esclavage, l'oppression religieuse et la répression des peuples indépendants constituent, entre autres, de graves violations du droit international justifiant une intervention extérieure⁶⁷. En 1879, Joseph Brociner le consulte et obtient une analyse de la situation juridique des Juifs roumains. Adolphe Stern, membre de la société *Zion*, traduit immédiatement l'ouvrage en français et en anglais et convainc l'Alliance et l'*Anglo-Jewish Association* de le publier⁶⁸. Dans cette intervention, Bluntschli préconise que la Roumanie ne soit admise dans la famille européenne des États civilisés qu'à condition qu'elle accepte l'évolution historique du droit dans l'Europe moderne, et en particulier le fait que celui-ci ait été « dégage de toute notion et de toute condition d'une confession déterminée⁶⁹ ».

Les dirigeants juifs français continuent à voir l'État comme le principal garant des droits de ses habitants, présumant que les diplomates

européens soutiendront le principe de l'égalité civique et politique pour tous. Les Juifs roumains, en revanche, se fient plus au pouvoir du droit international et à la force d'une opinion scientifique comme celle de Bluntschli pour contraindre la Roumanie à leur accorder l'égalité des droits. Cela préfigure la redéfinition de la politique juive qui est opérée dans l'Empire russe à la suite de la vague de pogroms de 1881-1882⁷⁰. Avant ces événements, en effet, l'élite politique juive russe considérait que l'émancipation viendrait, comme en Europe occidentale, d'une décision étatique. La crise de 1881-1882 les pousse à considérer la politique russe envers les Juifs comme la véritable norme et celle de l'Europe occidentale comme une anomalie temporaire. Le mouvement proto-sioniste *Hibat Tsiyon* émerge dans le sillage de cette crise⁷¹. Il est en outre nécessaire de prendre en compte l'évolution de l'activisme juif en Roumanie pour enrichir cette analyse : en effet, la non-application du traité de Berlin a été, pour le monde juif est-européen, un facteur non négligeable dans ce changement de perception de l'État, qui n'est désormais plus vu comme l'unique garant de l'émancipation. Après que l'indépendance de la Roumanie a été reconnue sans que celle-ci émancipe les Juifs, la plupart des militants juifs de ce pays ont suivi une trajectoire similaire. Ayant fait l'expérience des limites de l'activisme sur la scène internationale, ils se tournent vers l'action politique à l'échelle locale – d'abord dans les groupes proto-sionistes, puis, plus tard, dans les mouvements sionistes et socialistes⁷².

Conclusion Alors que l'action de l'Alliance en faveur des Juifs des Balkans est bien connue, sa réception par ses « bénéficiaires » – c'est-à-dire, par les Juifs roumains eux-mêmes – l'est nettement moins. Or, si l'on veut étudier le discours européen de l'élite juive française, il est nécessaire d'envisager tous les acteurs qui l'ont élaboré. Des activistes tels qu'Adolphe Crémieux ou Armand Lévy voient la défense des droits des Juifs en Roumanie comme la continuation des idéaux libéraux de 1848 pour une société juste et démocratique en Europe. Si de nombreux activistes juifs roumains ont finalement rejeté la vision de l'Europe prônée par l'élite juive française, ils ont néanmoins adopté les outils et stratégies politiques introduits par l'Alliance.

Tout en s'éloignant de cette vision de l'Europe et de l'idée de la population juive comme minorité strictement religieuse et non ethnique ou nationale, la trajectoire politique des Juifs roumains indique une autre contribution des Juifs français, et en particulier de leur rhétorique de libération nationale. Le fait que de nombreux Juifs roumains aient

finalement épousé le sionisme comme idéal politique rappelle en effet cette focalisation sur le peuple en tant qu'entité politique ainsi que la dimension idéaliste de 1848⁷³. Dans son éloge funèbre de Crémieux, Karpel Lippe s'écarte de la vision européenne du président de l'Alliance, tout en étant très au fait de ses discours : Lippe considère que Crémieux avait évoqué la renaissance nationale du peuple juif en particulier, et non la nationalité et l'abolitionnisme en général. Selon lui, Crémieux avait parlé « d'unité de Dieu, de la préservation du peuple juif [*die Erhaltung des jüdischen Stammes*] et de sa liberté⁷⁴ ». Prononçant cette oraison funèbre en 1880, peu de temps avant l'émergence d'un certain nombre d'organisations proto-sionistes et sionistes dans lesquelles il sera fortement impliqué, Lippe voit dans la conscience nationale juive rétablie, selon lui, par Crémieux le meilleur outil pour lutter contre l'antisémitisme politique.

NOTES

1. *L'Alliance israélite universelle. Publié à l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation*, Paris, Au siège de la Société, 1885, p. 3. Je tiens à remercier Valérie Assan, Heidi Knörzer et Nadia Malinovich de leurs suggestions. Un grand merci également à Sylvia Chassaing, Charlotte Faucher, Marie-Laure Lamouroux et Nina Valbousquet pour leurs conseils et relectures.
2. *Ibid.*, p. 25-46.
3. Perrine Simon-Nahum, « Aux origines de l'Alliance », in André Kaspi (dir.), *Histoire de l'Alliance israélite universelle de 1860 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 11-52, ici p. 49-51.
4. Jay Berkovitz, *The Shaping of Jewish Identity in Nineteenth-century France*, Detroit, Wayne State University Press, 1989 ; Paula Hyman, *The Jews of Modern France*, Berkeley, University of California Press, 1998 ; Michael Graetz, *The Jews in Nineteenth-Century France: From the French Revolution to the Alliance Israélite Universelle*, Stanford, Stanford University Press, 1996.
5. Eli Bar-Chen, *Weder Asiaten noch Orientalen : internationale jüdische Organisationen und die Europäisierung "rückständiger" Juden*, Würzburg, Ergon, 2005, p. 10-28 ; Eugene C. Black , « L'Anglo-Jewish Association », in André Kaspi, *op. cit.*, p. 56-58 ; Carsten Wilke, « Das deutsch-französische Netzwerk der Alliance Israélite Universelle, 1860-1914 : eine kosmopolitische Utopie im Zeitalter der Nationalismen », *Frankfurter judaistische Beiträge*, 34, 2007, p. 173-199.
6. Lisa Leff, *Sacred Bonds of Solidarity: the Rise of Jewish Internationalism in Nineteenth-century France*, Stanford, Stanford University Press, 2006, p.118 et 149.
7. Philippe Bénéton, *Histoire de mots : Culture et Civilisation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975, p. 48-49.

8. À part pour une courte en période, en 1867, durant laquelle l'orientaliste Salomon Munk est le président de l'Alliance.
9. Samuel Scheps, *Armand Lévy : Compagnon de Mickiewicz, révolutionnaire romantique*, London, Poets' and Painters' Press, 1977.
10. Aron Rodrigue, *French Jews, Turkish Jews: the Alliance Israélite Universelle and the Politics of Jewish Schooling in Turkey, 1860-1925*, Bloomington, Indiana University Press, 1990.
11. En raison de l'émigration de l'Empire des Habsbourg et de l'Empire tzariste, la population juive en Roumanie passe d'environ 135 000 personnes en 1859 à 270 000 en 1899. Carol Iancu, *Les Juifs en Roumanie, 1866-1919 : De l'exclusion à l'émancipation*, Aix-en-Provence, Éditions de l'université de Provence, 1978, p. 142-144 ; Beate Welter, *Die Judenpolitik der rumänischen Regierung 1866-1888*, Frankfurt-am-Main, Peter Lang, 1989, p. 24. La répartition des comités locaux de l'Alliance (35 en Roumanie, 4 en Bulgarie et 2 en Serbie) reflétait la taille de la minorité juive dans chaque pays. André Chouraqui, *Cent ans d'histoire : l'Alliance israélite universelle et la renaissance juive contemporaine*, Paris, PUF, 1965, p. 430-432.
12. Sur ce mécanisme, voir : Fredrik Barth, « Introduction », in Fredrik Barth (dir.), *Ethnic groups and boundaries: The Social Organisation of Culture Difference*, Boston, Little, Brown and Company, 1969, p. 9-38. Sur le concept de périphérie, voir : Hans-Heinrich Nolte, *Internal Peripheries in European History*, Göttingen, Muster-Schmidt, 1991.
13. Archives de l'Alliance israélite universelle (désormais AIU), registre du secrétariat S1 (ci-après S), CC AIU à Mrs. Mano et Balliano, 18 Juin 1861.
14. Carol Iancu, *op. cit.*, p. 176.
15. AIU, S69, CC AIU à Waddington, 20 novembre 1879.
16. Armand Lévy, *L'Occident et la persécution israélite en Roumanie*, Paris, Imprimerie Noblet, 1870, p. 79.
17. Axel Körner, « Introduction: The European Dimension in the Ideas of 1848 and the Nationalization of its Memories », in Axel Körner (dir.), *1848 – A European Revolution? International Ideas and National Memories of 1848*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2004, p. 3-28.
18. Éric Anceau, « 1848, le Printemps des peuples européens », Encyclopédie pour une histoire nouvelle de l'Europe, <https://ehne.fr/node/2263> [consulté le 23 octobre 2019].
19. Solomon Posener, *Adolphe Crémieux (1796-1880)*, 2 vols, Paris, Félix Alcan, 1933-1934, vol. 1, p. 150.
20. *Ibid.*, p. 123 et 151.
21. Jean Gaumont, « Un républicain révolutionnaire romantique : Armand Lévy (1827-1891) », *Revue d'histoire économique et sociale* 19, n° 4, 1931, p. 395-467.
22. Adam Mickiewicz (1798-1855) milite dès le début des années 1830 pour la restauration d'une Pologne indépendante. Émigré en France, il donne des cours de littérature slave au Collège de France dans les années 1840. Pendant la révolution de 1848, il publie une proto-constitution pour la Pologne dans laquelle il promet l'émancipation des Juifs et organise également les forces polonaises pour soutenir l'indépendance et l'unification italiennes. Voir : Balázs Trencsényi et Michal

- Kopecek (dir.), *National Romanticism: The Formation of National Movements*, Budapest, Central European University Press, 2007, p. 211-223.
23. Maria Janion, *Hero, Conspiracy, and Death: The Jewish Lectures*, Frankfurt am Main, PL Academic Research, 2014, p. 141.
 24. Jean Gaumont, art. cit. ; Alain Boyer, « La conversion abolie et la découverte d'une identité nationale juive : Armand Lévy (1827-1891) », *Yod*, 6, 1978, p. 16-21 ; Samuel Scheps, *op. cit.* ; N.[ichita] P. Smochină, « Sur les émigrés roumains à Paris de 1850 à 1856 », *Mélanges de l'école roumaine en France*, XI, 1933, p. 153-203.
 25. Armand Lévy, *Lettre à M. Jean Bratiano, ancien ministre, ancien président de la chambre des députés, sur la question israélite en Roumanie*, Bucarest, Aux Bureaux de « l'Israélite Roumain », 1869, p. 32-33.
 26. « De l'émancipation israélite en Roumanie », *L'Espérance*, 21 février 1861. L'article, signé « Un israélite roumain » (qui n'est autre que Iuliu Barasch, connu comme le « Mendelssohn roumain » et avec qui Lévy édite alors le journal *Israe-litul roman* à Bucarest), est précédé d'une introduction de Lévy. Celui-ci publie l'article sous la forme d'une brochure après la fondation de l'Alliance, expliquant à ses lecteurs que « Le Président de l'Alliance Israélite universelle de Paris, l'honorable M. Carvallo, [...] lui a écrit qu'il servirait de base aux démarches qui seraient faites pour appuyer les vœux des coréligionnaires [sic] Roumains. » (*L'Émancipation israélite en Roumanie*, Paris, E. Dentu, 1861, p. 16).
 27. Samuel Scheps, *op. cit.*, p. 33.
 28. Jean Gaumont, art. cit., p. 417.
 29. Armand Lévy, *L'Émancipation israélite en Roumanie*, *op. cit.*, p. 3-4.
 30. Sur la diffusion des principes de 1789 dans le reste de l'Europe, voir : Wolfgang von Hippel et Bernhard Stier (dir.), *Europa zwischen Reform und Revolution, 1800-1850*, Stuttgart, Ulmer, 2012, p. 39-80 ; Jonathan Sperber, *Revolutionary Europe, 1780-1850*, Harlow, Longman, 2000, p. 110-207.
 31. Armand Lévy, *L'Émancipation israélite en Roumanie*, *op. cit.*, p. 3-4.
 32. David I. Kertzer, *The Kidnapping of Edgardo Mortara*, New York, Vintage Books, 1998, p. 250.
 33. AIU, Italie I D 3, Armand Lévy, Rome, à Adolphe Crémieux, 22 Février 1879.
 34. *Bulletin de l'Alliance israélite universelle* (ci-après : *BAIU*), juin 1861, p. 22-24.
 35. L'insurrection de Novembre est un soulèvement polonais contre l'Empire tsariste qui dure de novembre 1830 à septembre 1831.
 36. Solomon Posener, *op. cit.*, vol. 1, p. 117.
 37. AIU, S1, CC AIU à Armand Lévy, 3 Mars 1860.
 38. Angela Jianu, *A Circle of Friends: Romanian Revolutionaries and Political Exile, 1840-1859*, Leiden, Brill, 2011.
 39. Carol Iancu, *op. cit.*, p. 50-54.
 40. *Le Siècle*, 28 juillet 1866 et 7 août 1866.
 41. Elèna Mortara, *Writing for Justice: Victor Séjour, the Kidnapping of Edgardo Mortara and the Age of Transatlantic Emancipations*, Hanover, Dartmouth College Press, 2015.
 42. Voir, par exemple, sa préface de l'ouvrage d'Adam Mickiewicz, *Le Livre de la nation polonaise et des pèlerins polonais*, Paris, Librairie du Luxembourg, 1881.

43. David Brion Davis, *In the Image of God: Religion, Moral Values, and our Heritage of Slavery*, New Haven, Yale University Press, 2001.
44. « Persécution israélite : L'excitation à la haine des juifs en Roumanie », *Archives israélites*, 1866, p. 711-724 ; « Les événements de Bucharest : M. Crémieux », *L'Univers israélite*, 1866, p. 575-577 ; *Die Neuzeit*, 17 août et 7 septembre 1866 (« Ein Schreiben Crémieux an das siècle ») ; *Das Fremden-Blatt*, 24, 25 et 28 juin 1866 ; « Die Donaufürstenthümer: Schreiben Crémieux' an das Siècle », *Allgemeine Zeitung des Judenthums*, 28 août et 4 septembre 1866 ; « Riots at Bucharest » et « Cremieux pleading for the Jews of Roumania », *Jewish Chronicle*, 3 août et 19 octobre 1866 ; « Ill-usage of Israelites in Roumania », *The Occident*, 1^{er} septembre 1866.
45. Armand Lévy, *L'Occident et la persécution...*, *op. cit.*, p. 66-68 ; *Id.*, *Lettre à Jean Bratiano*, *op. cit.* Le grand rabbin de France Lazare Isidor recourt également à cette analogie. *BAIU*, 2^e sem. 1869, p. 43-44.
46. Ronald Schechter, *Obstinate Hebrews: Representations of Jews in France, 1715-1815*, Berkeley, University of California Press, 2003, p. 12-13.
47. *Ibid.*, p. 13.
48. *BAIU*, juillet 1864, p. 20. Voir également : *BAIU*, 1863, 1875, 1878. C'est en 1863 que la Proclamation d'émancipation d'Abraham Lincoln est promulguée.
49. *BAIU*, juillet 1864, p. 20.
50. Joseph Salvador développe déjà cette idée au début du siècle, sans toutefois faire référence à l'Europe. Michael Graetz, *op. cit.*, p. 163-175.
51. L'expression est de Gary Wilder, *The French Imperial Nation-State: Negritude and Colonial Humanism between the Two World Wars*, Chicago, The University of Chicago Press, 2005.
52. Dans leur ouvrage sur l'*empowerment*, Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener ont noté la « quasi-impossibilité de la traduction » de ce terme. Voir : Marie-Hélène Bacqué, Carole Biewener, *L'Empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, La Découverte, 2013, p. 6. Les néologismes tels qu'« autonomisation » ou « agentivation » étant peu utilisés, nous préférons garder les termes anglais par souci de clarté.
53. Narcisse Leven, *Adolphe Crémieux : conférence faite à la Société des Études juives le 21 janvier 1888*, Paris, A. Durlacher, 1905, p. 20 ; *Oraison funèbre d'Adolphe-Isaac Crémieux ... par M. Aron*, Nîmes, Clavel-Ballivet, 1880 ; *Oraison funèbre prononcée ... par M. le grand Rabin Cahen en l'honneur de M. Crémieux*, Alger, 1880 ; *Oraison funèbre de Crémieux ... par M. Lévy*, Constantine, L. Marle, 1880 ; *Commemorazione funebre in onore dell'illustre avvocato senatore Adolfo Crémieux*, Livorno, I. Costa, 1880 ; *Éloge du feu Adolphe Crémieux prononcé par M.S. Marx*, Bayonne, Lespès sœurs, 1881 ; *Elogio funebre ... dal rabbino maggiore S. R. Melli in suffragio dell'illustre senatore Isacco Adolfo Cremieux*, Trieste, L. Herrmanstorfer, 1880 ; *Nelle solenni esequie dell'Avvocato Adolfo Crémieux ... Elogio detto dal Dr Vittorio de Semo*, Corfù, G. Nacamulli, 1880.
54. *Trauerrede über Isac Adolf Crémieux ... von Berman Margulies*, Galatz, 1880.
55. Lucian-Zeev Herşcovici, http://www.yivoencyclopedia.org/article.aspx/Lippe_Karpel [consulté le 19 juillet 2019].

56. *Ein Nachruf dem hiengeschiedenen edlen Menschenfreunde und Verfechter der Menschenrechte [sic] im allgemeinen und ganz besonders der jüdeschen [sic] Stammes Herrn Isaac Adolf Cremieux, ... von Dr C. Lippe, Jassy, Z. Leinwand, 1880, p. 4-6.*
57. N. M. Gelber, « The Intervention of German Jews at the Berlin Congress 1878 », *Leo Baeck Institute Yearbook*, 5, n° 1, 1960 ; P[erets] Smolensky, *op. cit.*, p.10-11 ; AIU, Roumanie I C 1, Leopold Stern au CC AIU, 1^{er} septembre 1868 ; AIU, Roumanie IV B 60 bis, Dr. Hermann Hirsch, Bucarest, au CC AIU, 20 décembre 1871 ; AIU, Roumanie I C 2, Benjamin Franklin Peixotto à Albert Cohn, 20 décembre 1871 ; AIU, Roumanie I C 2, Peixotto à CC AIU, 31 janvier 1872 ; AIU, Roumanie I C 2, Peixotto à Crémieux, 9 février 1874.
58. Président de l'Ordre indépendant B'nai B'rith en 1863-1864, Peixotto est un avocat américain qui s'est intéressé à la question juive roumaine. Il obtint le poste de consul à Bucarest en 1871, à la condition que le budget du consulat serait couvert par les organisations juives américaines. Carol Iancu, *op. cit.*, p. 106-118.
59. L'Înfrățirea Zion compte déjà 700 membres en 1874 – probablement plus que l'Alliance. P[erets] Smolensky, *op. cit.*, p. 10.
60. AIU, S53, CC AIU à Ad. Weinberg, Bucarest, 19 mars 1878 ; CC AIU à Wertheimer, Vienne, 22 mars 1878 ; CC AIU à Ascher, Bucarest, 24 mars 1878.
61. AIU, Roumanie II C 13, Adolf Weinberg, Sanhedrinul Zion, à CC AIU, 12 et 16 mars 1878 ; AIU, Roumanie III C 17, Adolphe Stern, Berlin, au CC AIU, 18 juin 1878 ; AIU, Roumanie I C 2 ; Moscou Ascher au CC AIU, 24 mai 1878 ; AIU, Roumanie IV B 60, Josef Brociner au CC AIU, 9 août 1878.
62. J. Byk, *La Question israélite en Roumanie traitée par la presse roumaine*, Bär & Hermann, Leipzig, 1867 ; *Pétition adressée au sénat et à la chambre des députés de Roumanie par un nombre d'Israélites roumains de Jassy ... augmentée de quelques notes sur la législation du pays au sujet des mesures prises contre les Israélites*, Jassy, H. Goldner, 1868 ; [Isaac Taubes], *Die Juden in Rumänien und der Minister Bratiano*, Wien, Buchdruckerei Weintraubengasse Nr. 7, 1868.
63. Das Comité für Anerkennung der Gleichberechtigung der jüdischen mit den christlichen Rumänen, *Offenes Schreiben an den Herrn rumänischen Minister des Aeusseren J. Campineano als Antwort auf dessen Circularnote vom 27/9. Juli 1879 an die rumänischen Vertreter im Auslande*, Czernowitz, 1879.
64. AIU, S54, CC AIU à Dr Adolphe Stern et Josef B. Brociner, 23 mai 1878 et Allemagne I D 2, Bleichröder au CC AIU, 13 mai 1878.
65. Bleichröder peut à cette époque compter sur le soutien de Bismarck étant donné que celui-ci lui a confié la tâche de sauver les fortunes prussiennes investies dans le projet ferroviaire de l'entreprise Strousberg en Roumanie après la faillite de cette dernière. Fritz Richard Stern, *Gold and Iron: Bismarck, Bleichröder, and the Building of the German Empire*, New York, Vintage Books, 1979.
66. Comparée à celle des Juifs français, l'expérience de Bleichröder en tant que Juif allemand le rend certainement plus conscient du fait que le chemin vers l'émancipation peut être « long et cabossé », pour reprendre l'expression de Mosse. Voir : Werner E. Mosse, « From Schutzjuden to Deutsche Staatsbürger Jüdischen Glaubens: The Long and Bumpy Road of Jewish Emancipation in Germany »,

- in Pierre Birnbaum et Ira Katznelson (dir.), *Paths of Emancipation: Jews, States, and Citizenship*, Princeton, Princeton University Press, 1995, p. 59-93.
67. Martti Koskenniemi, *The Gentle Civilizer of Nations: The Rise and Fall of International Law, 1870-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 95.
 68. Dr. Bluntschli, *Der Staat Rumänien und das Rechtsverhältniss der Juden in Rumänien*, Berlin, W.&S. Loewenthal, 1879 ; *Id.*, *Roumania and the legal status of the Jews in Roumania*. London, Wertheimer, 1879 ; *Id.*, *L'État roumain et la situation légale des Juifs en Roumanie*, Paris, C. Maréchal, 1879.
 69. Dr. Bluntschli, *L'État roumain et la situation légale des Juifs en Roumanie*, *op. cit.*, p. 8.
 70. Jonathan Frankel, *Prophecy and Politics: Socialism, Nationalism, and the Russian Jews, 1862-1917*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, p. 49-86.
 71. *Ibid.*, p. 114.
 72. Carol Iancu, *op. cit.*, p. 249-255.
 73. Sur les notions de peuple et d'utopie en 1848, voir : Maurice Agulhon, *Les Quarante-Huitards*, Paris, Gallimard, 1975, p. 13, 102-114 et 239-240 ; Jonathan Frankel, *op. cit.*, p. 49-86. Sur le Printemps des peuples comme l'une des racines du sionisme politique, voir : Shmuel Almog, *Nationalism & Antisemitism in Modern Europe 1815-1945*, Oxford, Pergamon Press, p. 21-28.
 74. Karpel Lippe, *op. cit.*, p. 10-11.